

Intervention de Madame Isabelle RAUCH
sur le rapport « Changement climatique et mise en œuvre de l'Accord de Paris »
au Conseil de l'Europe lors de la deuxième séance du 24 avril 2018

Monsieur le Président,

Mes chers collègues,

Je tiens tout d'abord à partager avec vous l'honneur que je ressens en prenant la parole pour la première fois dans cette enceinte du Conseil de l'Europe dont le rôle est de promouvoir et de protéger les droits humains sur l'ensemble du territoire des 47 Etats membres (ou temple des droits humains ?).

Ensuite, en tant que membre de la délégation française, je suis fière de m'exprimer sur le « changement climatique et la mise en œuvre de **l'Accord de Paris** » et je remercie le rapporteur M. John PRESCOTT pour son rapport et la résolution jointe auxquels j'adhère totalement tant sur la nécessaire solidarité entre les pays en voie de développement et les pays développés que sur le constructif partage des bonnes pratiques entre Etats en matière de développement durable (comme votre modèle estuarien du Humber si bien décrit) sans oublier l'incontournable implication des parlementaires dans ce domaine.

Comme vous le savez, l'Accord de Paris est le premier accord universel sur le climat. Depuis sa signature historique à Paris en décembre 2015, la COP21, la COP22, la COP23 qui vient de

se dérouler en novembre 2017 à Bonn (et bientôt la COP24 en décembre prochain en Pologne) perpétuent son esprit et permettent de réactualiser ses engagements. Cet accord représente un record en matière de droit environnemental et entraîne une véritable dynamique que - même le retrait « médiatique » des Etats-Unis - n'a pas réussi à enrayer car, « il n'y a pas de planète B ! ».

Mais, malheureusement, nous ne pouvons ignorer que les résultats ne sont pas à la hauteur des enjeux ainsi que l'a déploré le Président de la République française en ouvrant le One Planet Summit le 12 décembre dernier : « On est en train de perdre la bataille. On le sait » a-t-il reconnu.

Aussi, mardi 17 avril dernier, a-t-il de nouveau insisté lors de son discours devant le Parlement européen - ici-même à Strasbourg - sur les conséquences du réchauffement climatique à l'échelle mondiale et sur l'obligation de répondre à ce désordre à l'échelle européenne, par exemple en revoyant à la hausse la contribution européenne dans le cadre de l'Accord de Paris.

La mobilisation doit donc être générale et, si vous me le permettez, je conclurai mon propos sur une note d'espérance concernant la mise en œuvre de l'Accord de Paris, avec notre projet français d'inscrire la lutte contre le changement climatique dans notre Constitution, vraisemblablement dans son article 34 qui définit les domaines régis par la loi.

Si cela se fait, la France sera ainsi le premier pays du G20 à instaurer cette catégorie juridique dans sa Constitution, un exemple transposable ailleurs mais surtout une mesure permettant de sacraliser à l'échelle de chaque Etat, les objectifs fixés en matière de lutte contre le changement climatique (comme par exemple notre loi relative à la transition énergétique par laquelle la France s'est fixée l'objectif de réduire 75% de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050).

Alors oui nous ferons que notre planète redevienne agréable ensemble !